



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, M. BOULAY, M. BORDIER, Mme TAUNAI, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, Mme BRUNEAU, M. CHESNAIS, M. DESNOE, M. GASCOIN, M. GOUAS, M. HULOT, Mme MACHECOURT, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU, Conseillers municipaux.

Absent(s) ayant donné pouvoir : M. BRAULT a donné pouvoir à M. BOULAY, Mme JARDIN a donné pouvoir à Mme BRUNEAU, M.VEILLÉ a donné pouvoir à M. POULAIN, Mme GAUTIER a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise MOREAU.

Absents excusés : Mme CHEVALIER, M. HOUDAYER.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Stéphanie MACHECOURT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

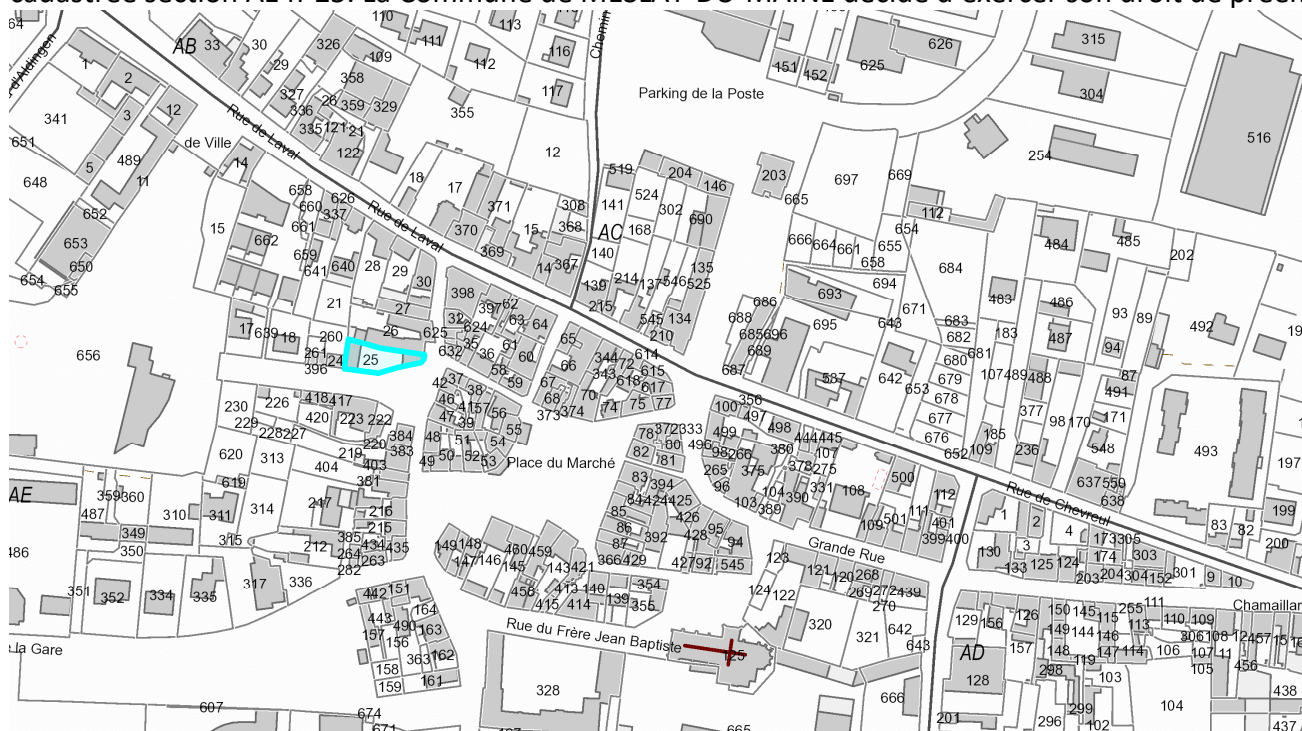
Approbation du PV de Conseil municipal du 22 novembre 2018 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Validation des ajouts à l'ordre du jour :

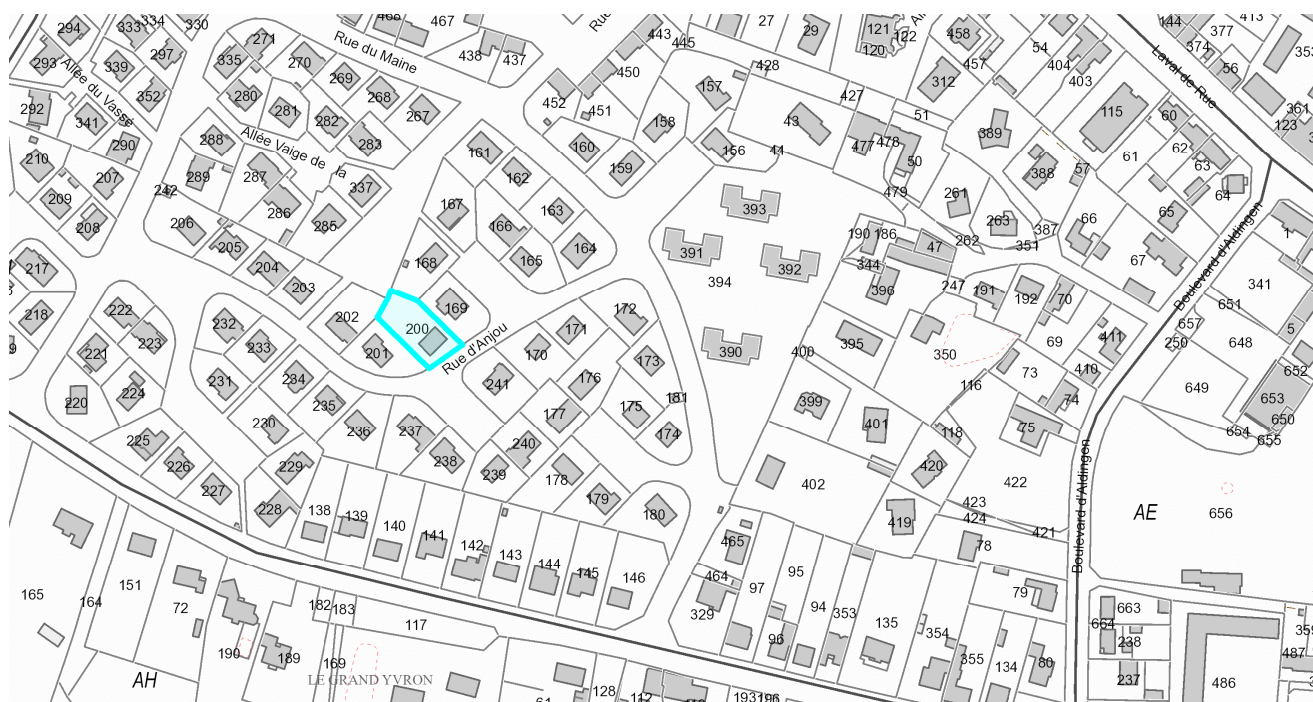
- Avenant n°1 lot 03 – Menuiseries extérieures AD'AP
- Achat du tracteur et d'un chargeur
- Décision modificative n°1 - lotissement Moulin à Vent

DÉCISIONS DU MAIRE

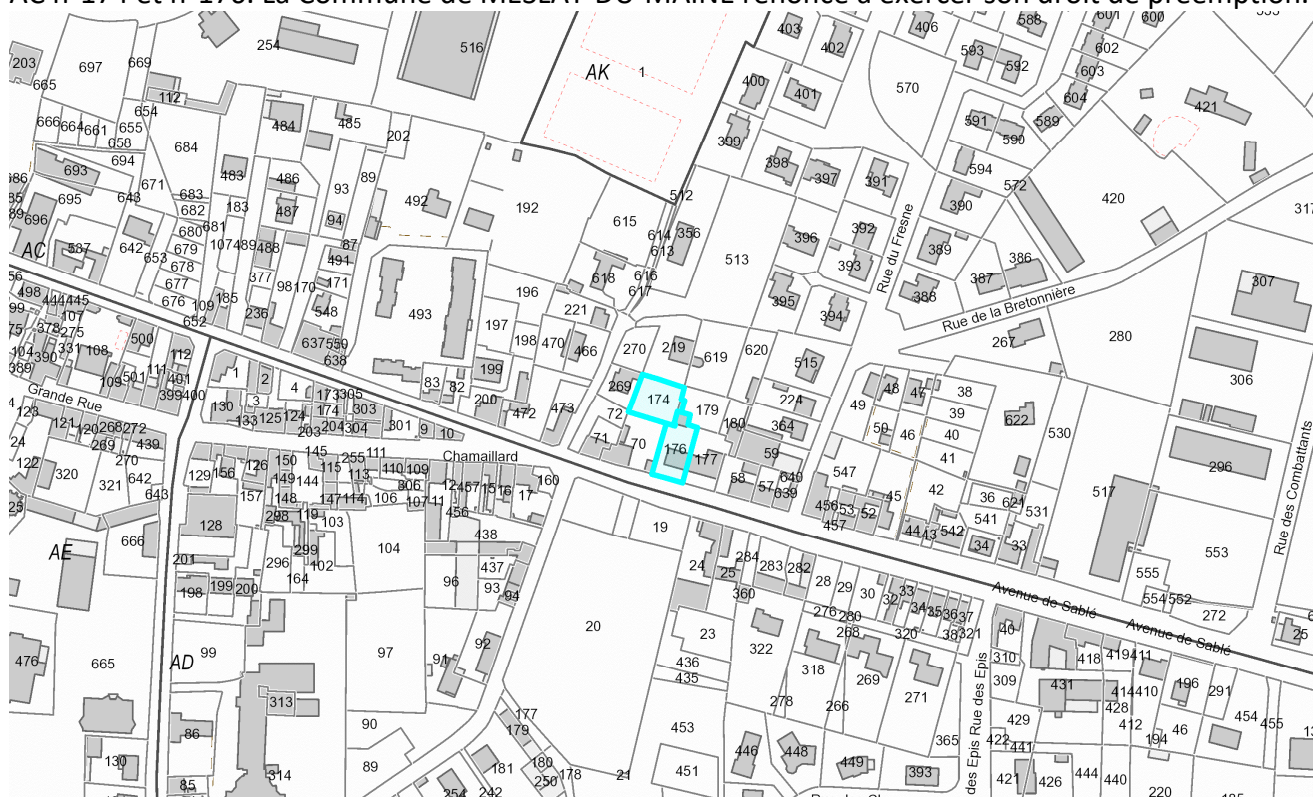
N°2018 – 058 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située Avenue de l'Hôtel de Ville, n°2, cadastrée section AE n°25. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide d'exercer son droit de préemption



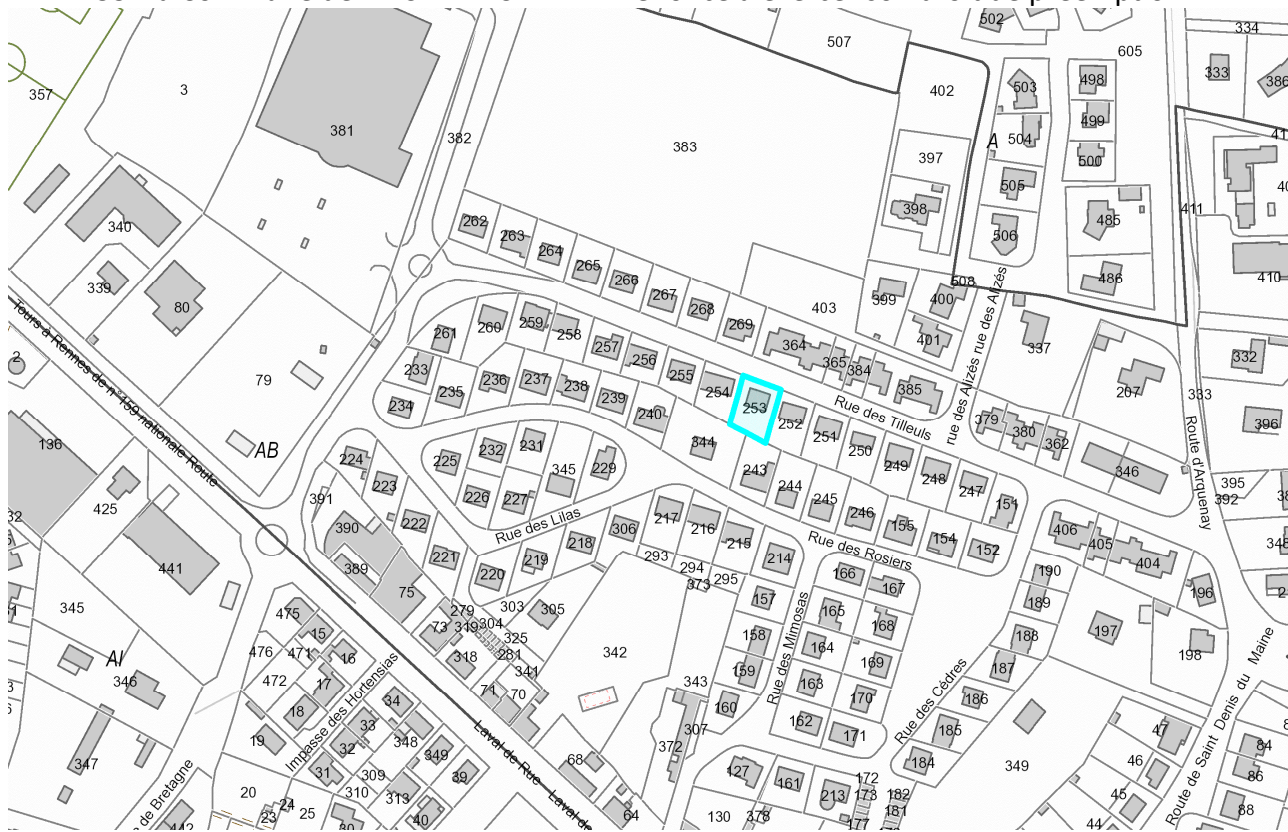
N°2018 – 059 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située rue d'Anjou, n°12, cadastrée section AI n°200. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



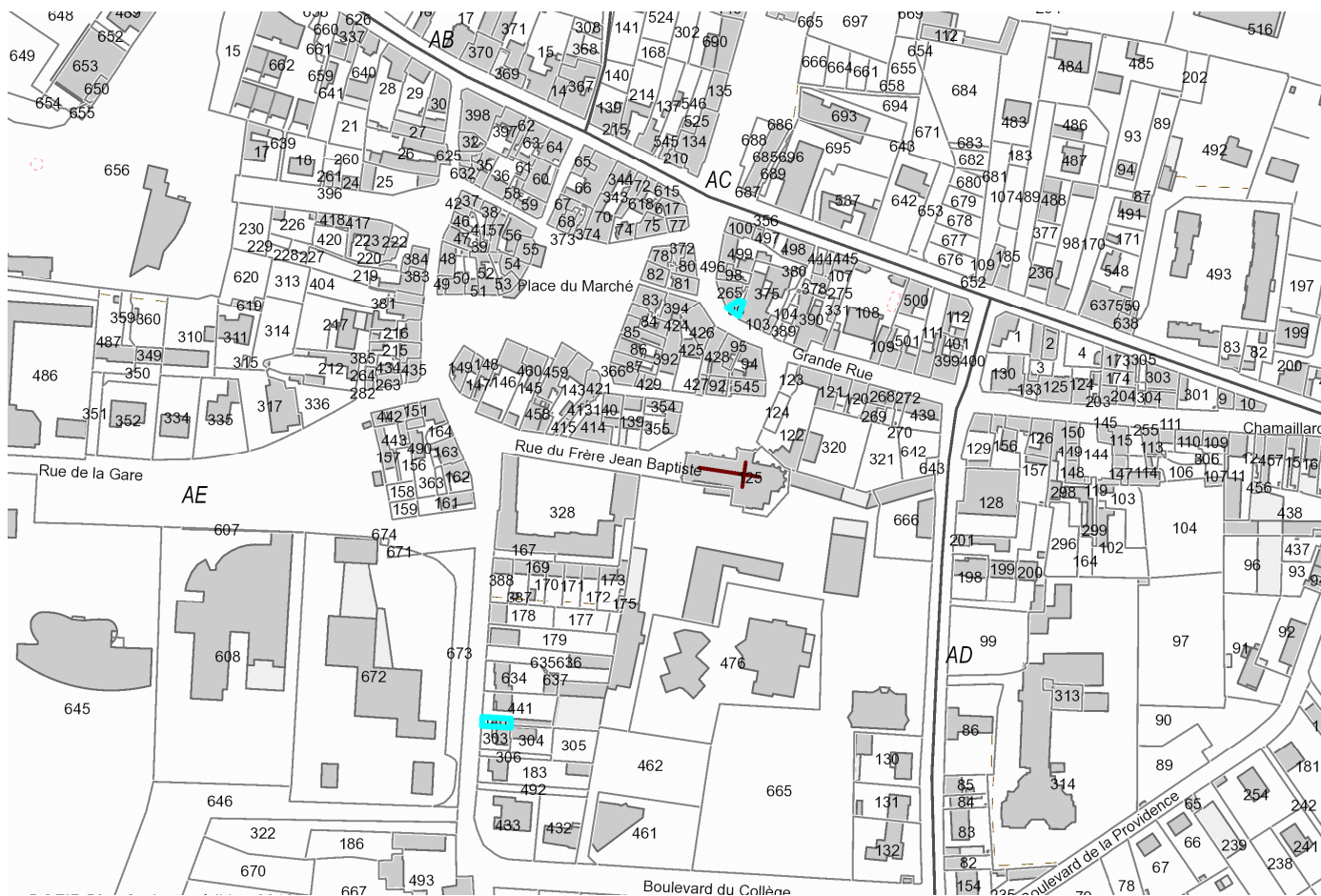
N°2018 – 060 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située Avenue de Sablé, n°6, cadastrée section AC n°174 et n°176. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



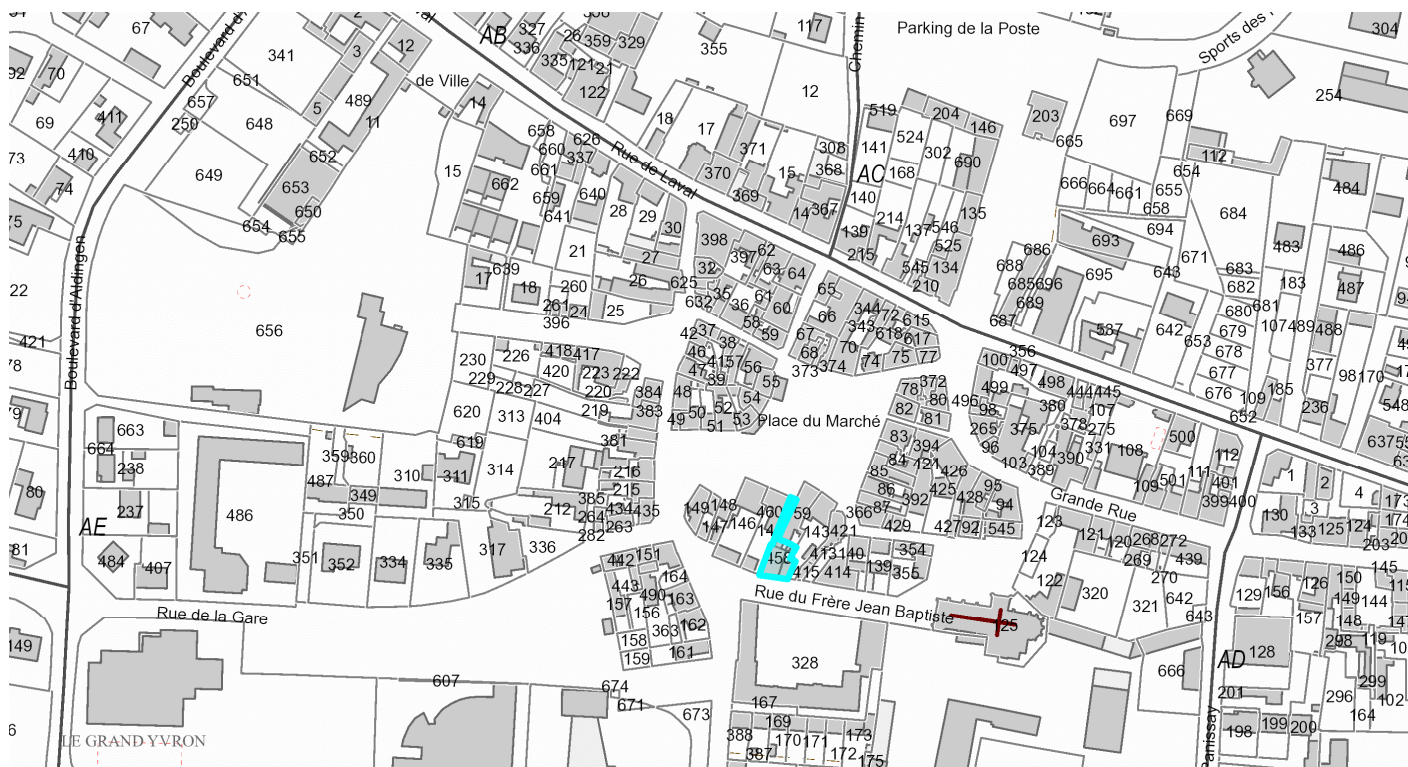
N°2018 – 061 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située rue des Tilleuls, n°25, cadastrée section AB n°253. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



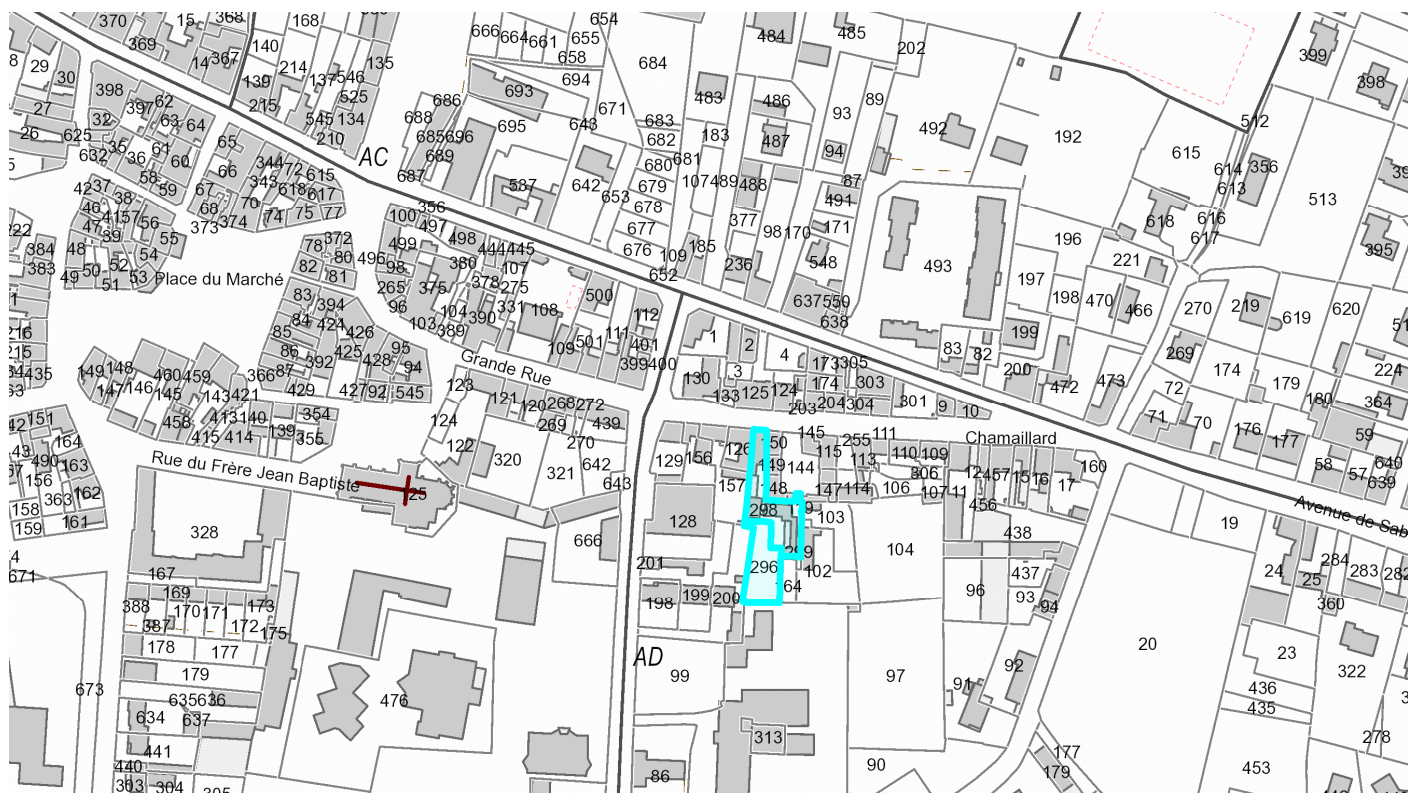
N°2018 – 062 : Déclaration d'intention d'aliéner deux immeubles situés 6 Grande rue et 21 Bis Boulevard du Collège, cadastrés section AE n°96 et n°440. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



N°2018 – 063 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située 6 rue du Frère Jean Baptiste, cadastrée section AE n°458 et n°460. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



N°2018 – 064 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété située 37 Grande rue, cadastrée section AD n°296 et n°298. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption.



Acquisition de la propriété située 2 Avenue de l'Hôtel de Ville

Suite à la décision du Maire n°2018-058 pour préempter le bien sis 2 avenue de l'Hôtel de Ville, dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain proposée par l'Office Public de l'Habitat de la Mayenne, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

D'AUTORISER le Maire à engager toutes les démarches utiles et à signer tous les actes afférents à cette opération d'acquisition auprès de Maître LAUBRETON notaire à Meslay-du-Maine.

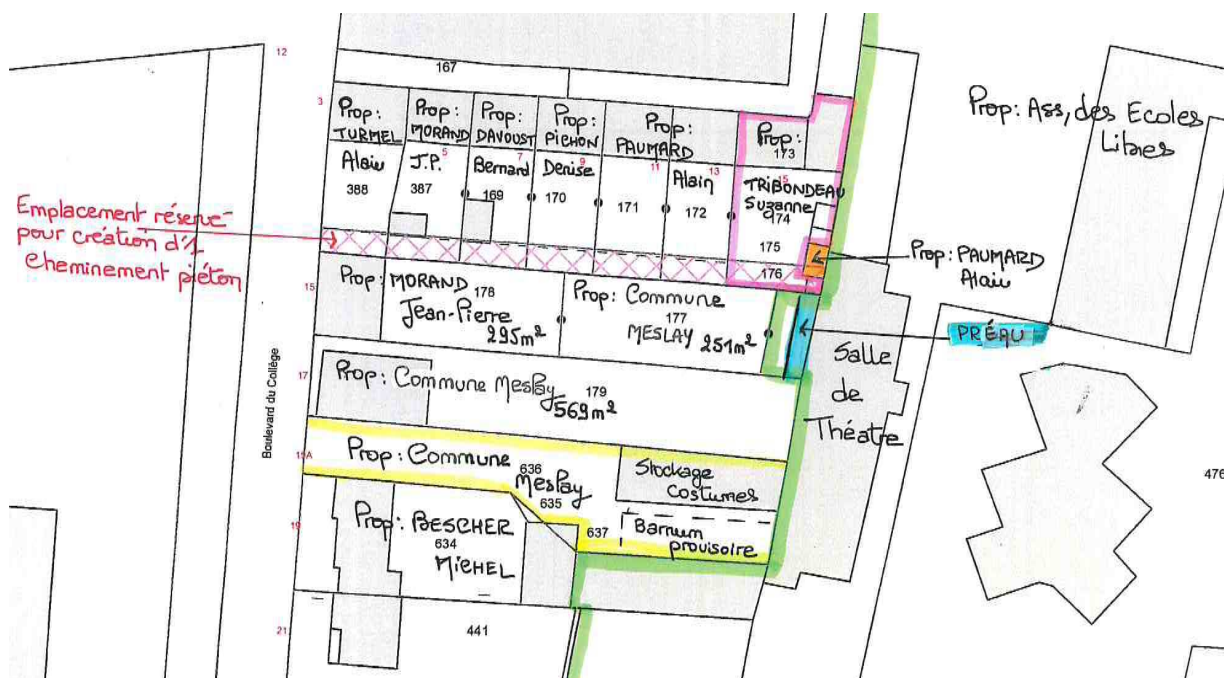
Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal qu'en 2017, 53 transactions immobilières ont été recensées, et en 2018, à ce jour, on en dénombre 40.

Achat d'une portion de parcelle à l'Association des Ecoles Libres de la Mayenne

Dans sa séance du 20 octobre 2000, le Conseil Municipal avait accepté l'acquisition d'une partie de la parcelle (approximativement 50 m²) de l'Association des Ecoles Libres de la Mayenne et avait chargé le notaire de Meslay de rédiger l'acte.

Cette délibération n'a pas été suivie d'effet, et depuis le FALEC a construit un préau pour accueillir les spectateurs. Il faut donc régulariser ce dossier.

Une rencontre avec les représentants de l'association et de l'ensemble Notre Dame a eu lieu sur le site au mois d'octobre. Le bureau de l'association a depuis validé à nouveau la cession à l'euro symbolique. Toutefois, les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge de la commune.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- ❖ d'ACQUERIR une portion de la propriété cadastrée section AE n°665 à l'euro symbolique
- ❖ de DESIGNER un géomètre pour effectuer la division parcellaire
- ❖ de CHARGER l'étude de Maître LAUBRETON de la rédaction de l'acte
- ❖ d'AUTORISER le Maire à signer tout acte relatif à cet achat.

Rapport annuel de Territoire Energie Mayenne exercice 2017

Par courrier reçu le 29 novembre dernier, Territoire Energie Mayenne nous a transmis pour présentation au Conseil Municipal, son rapport d'activités 2017.

Ce document a été joint à la note accompagnant la convocation à la réunion du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre acte du rapport d'activités de Territoire Energie Mayenne – exercice 2017

Adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires proposé par le CDG

Monsieur le Maire expose :

Les dispositions statutaires (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée) applicables aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL confèrent à ces derniers des droits au maintien de tout ou partie de leur traitement en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès. Les agents relevant de l'IRCANTEC (titulaires non affiliés à la CNRACL et non titulaires) bénéficient également, sous certaines conditions, d'un régime de protection sociale dérogatoire de droit commun (décret du 15 février 1988).

Afin d'éviter que ces dépenses obligatoires soient supportées par la collectivité employeur, il est recommandé de souscrire une assurance spécifique couvrant ces risques statutaires.

Depuis la transposition de la directive européenne n° 92/50/CEE du 18 juin 1992 en droit français (décret du 27 février 1998), les contrats d'assurance sont soumis au code des marchés publics. Dans ce cadre et en application des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de Gestion de la Mayenne, mandaté par un certain nombre de collectivités, a conclu avec SIACI Saint Honoré et GROUPAMA, un contrat groupe « Assurance des risques statutaires » par capitalisation et d'une durée de 4 ans (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022), auquel toute collectivité ou établissement public rattaché peut adhérer avec faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 4 mois .

I - Le Maire vous propose de souscrire pour le personnel de la collectivité (l'établissement), au 1er janvier 2019, les garanties telles que définies dans le contrat groupe et aux conditions suivantes :

I-1 POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, accident du travail, maladie imputable au service et décès, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire), à prise d'effet au 1er janvier 2019, avec une franchise (annulable ou pas) au choix de 15 jours ou de 30 jours fermes en maladie ordinaire.

→ Pour les collectivités de 20 agents CNRACL et plus :

Le taux individualisé de 5.76 % (hors frais de gestion du CDG 53, et hors accident de service – maladie imputable au service) avec un taux garanti pour une durée de 2 ans:

- longue maladie / longue durée
- maternité, paternité et accueil de l'enfant, adoption sans franchise
- incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire) avec franchise de 15 jours fermes par arrêt.

Il décide de prendre l'option suivante :

- **Couverture Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI),**

L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

I-2 POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC

La couverture retenue est également une garantie tous risques (maladie ordinaire, grave maladie, maternité accident du travail et maladie professionnelle), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir :

- **Le taux de 0,99 %** (hors frais de gestion), avec une franchise de quinze (15) jours en maladie ordinaire.

L'assiette des cotisations s'applique aux garanties souscrites. Elle comprend le traitement indiciaire brut annuel et les options retenues par la collectivité.

II- Le Maire vous propose de confier au Centre de Gestion de la Mayenne, par voie de convention, la gestion dudit contrat :

→ pour les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, au taux de 6 % du montant de la prime payée à l'assureur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- D'adopter les propositions ci-dessus,
- d'inscrire au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent/ des agents qui a réussi un examen professionnel.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu la réussite à l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de seconde classe de Madame Caroline HUE-GUAIS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- DE CRÉER un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2019
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Rémunération des agents recenseurs

Le prochain recensement de la population est programmé du jeudi 17 janvier 2019 au samedi 16 février 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment son titre

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal :

Il est proposé au Conseil Municipal de créer six emplois de d'agent contractuel à temps non complet, pour la période allant du 8 janvier au 16-février 2019 (inclus deux séances de formation les 8 et 14 janvier 2019), en application de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Les agents seraient payés

- ❖ sur la base d'un forfait de 500 €

- ❖ auquel s'ajoute un montant de 50 € par séance de formation
- ❖ et une rémunération proportionnelle au nombre d'imprimés collectés, soit :
 - bulletin individuel 1 €
 - feuille de logement : 0,50 €

Monsieur le Maire propose également que la collectivité leur verse un forfait de 100 € pour les frais de transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer six emplois de d'agent contractuel à temps non complet, pour la période allant du 8 janvier au 16-février 2019 (inclus deux séances de formation les 8 et 14 janvier 2019)
- de rémunérer les agents recenseurs comme suit :
 - ❖ sur la base d'un forfait de 500 €
 - ❖ auquel s'ajoute un montant de 50 € par séance de formation
 - ❖ et une rémunération proportionnelle au nombre d'imprimés collectés, soit :
 - bulletin individuel 1 €
 - feuille de logement : 0,50 €
- ❖ un forfait de 100 € pour les frais de transport

Retour total de biens mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence assainissement par Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez :

Lors du transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2018, les communes concernées ont mis à disposition à titre gratuit, de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, les immobilisations nécessaires à l'exercice de la compétence.

Vu la convention de transfert de la compétence ASSAINISSEMENT établie le 10/10/2018 entre la commune de Meslay du Maine (collectivité remettante) et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (collectivité bénéficiaire),

Considérant la mise à disposition en retour total pour une pompe FLYGT mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, il convient d'établir le procès-verbal de retour pour ce bien tel que décrit ci-dessous :

	Actif CCPMG	Actif MESLAY DU MAINE
Désignation du bien	POMPES FLYGT	POMPES FLYGT
N° inventaire	11AMESLAY	A11
VNC au 31/12/18	3 113,45 €	3 113,45 €
Cumul amorti au 31/12/18	3 113,45 €	3 113,45 €
Compte	217532	21532

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- VALIDER le procès-verbal de retour total des biens mis à disposition dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au 01/01/2018 tel que présenté ci-dessus,
- AUTORISER le Maire à signer le procès-verbal.

Réforme de la gestion des listes électorales – mise en place d'une commission de contrôle

Dans le cadre de la gestion des listes électorales et la mise en place du répertoire électoral unique en lien avec l'INSEE, la commune doit mettre en place une commission de contrôle qui doit être composée :

- d'un conseiller municipal (pris dans l'ordre du tableau et prêt à participer aux travaux de cette commission, ou à défaut du plus jeune conseiller)
- d'un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département,
- d'un délégué désigné par le président du tribunal de Grande Instance.

Monsieur le Maire propose de désigner un conseiller municipal pour la commission de contrôle.

Dans l'ordre du tableau, en conseiller présent, Monsieur BOUTIN est désigné pour composer la commission de contrôle.

VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE

ENFANCE ET FAMILLE

Compte rendu de la commission du 11 décembre 2018.

Présents : Mme PICHEREAU Françoise, Mr BOUTIN Frédéric, Mme MACHECOURT Stéphanie, Mme MOREAU Vanessa, Mme TAUNAI Maryse, M^{me} LAVOUE Anne-Sophie, M^r LERAY Pierrick, M^{me} ANGEVIN Marcelline

Excusées : M^{me} GAUTIER Huguette, M^{me} MOREAU Françoise, M^{me} BOURDAIS Christèle, M^{me} CHEVALIER Nicole

Ordre du jour :

- Retour sur les conseils d'écoles
- Informations et communications du Pôle Enfance (retour BPJEPS, activités...)
- PEDT
- Questions diverses

1/ Conseils d'école du 19 novembre 2018

Ecole FRATELLINI – Effectifs :

TPS	PS	MS	GS	TOTAL
Entre 13 et 15 à ce jour et 21 prévus en janvier	23	20	21	85

- Un **projet passerelle** est en cours depuis plusieurs années. Il est facilité avec la proximité du multi-accueil ce qui permet l'intégration progressive des enfants de moins de 3 ans.

Ce projet doit être acté entre la municipalité et l'Éducation Nationale lors d'une prochaine rencontre afin de pérenniser cet accueil des TPS vers un statut de « classe passerelle ».

La prévision des effectifs pour la **rentrée 2019/2020** est encourageante car elle est estimée à **95 élèves**.

Actuellement, au vu de l'effectif de la rentrée de septembre (75 élèves) l'école fonctionne avec un enseignant dans 4 classes le matin et 3 classes l'après-midi (Renfort du Cycle 3 d'une enseignante l'après-midi à l'école René CASSIN)

Il a été précisé que des réajustements pourraient intervenir suivant l'effectif des élèves et l'organisation des enseignantes de la maternelle et celles du cycle 3.

Projets :

- Pour fêter les **30 ans de l'école Fratellini** mise en place d'un **projet cirque** pour tout le groupe scolaire avec la Houlala Compagnie.

Deux spectacles vont être créés et écrits avec les enfants

Un chapiteau sera installé en mai dans le parc de la Mairie où chaque spectacle sera présenté trois fois sur le week-end :

Du 11-12 mai : spectacle de la maternelle/CP

Du 19-20 mai : spectacle des CE/CM

-**Jeux de société** pour les classes 2 – 3 et 4 en partenariat avec les élèves de CM et les parents disponibles (à partir de janvier pour la classe 1).

-**Sortie au cirque** de Saint-Pétersbourg a eu lieu le vendredi 9 novembre à Laval.

Participation à la **semaine académique** à l'école maternelle avec l'intervention des parents dans les classes lors des ateliers.

- **Spectacle de Noël** présenté par les enfants le vendredi 14 décembre à 20h15 à la salle socio culturelle.
- **Intervention de l'école de musique** avec Bénédicte Blouin à partir de décembre.
- **Rallye lecture** avec la classe de CP dans le cadre de la liaison GS/CP.
- **Opération Pièces Jaunes** : sensibilisation au handicap, à la solidarité.
- **Carnaval** le 8 mars
- **30 mars : Portes ouvertes** pour la maternelle (l'élémentaire les fera le vendredi soir 29 mars)
- **Jardinage Période 5 (mai/juin/juillet)** :
- **Classe cirque** (répétitions sous le chapiteau et représentations)
- **Lecture des CP dans les classes de maternelle**
- **Liaison GS/CP** : activités des GS dans la classe de Magalie Déprés.

Projet d'école : 2018/2022

Axe 1 : Co-éducation avec les familles

- Action 1 : Instaurer un climat scolaire positif.
- Action 2 : Valoriser l'enseignement explicite afin que les enfants mettent du sens dans ce qu'ils font.
- Action 3 : Renforcer la liaison école/petite enfance par la mise en place d'une classe passerelle.

Axe 2 : Mettre en cohérence et sécuriser les transitions aux différents moments du parcours de l'élève.

Action 1 : Innovation pédagogique (travailler par groupes de besoins en parallèle des activités de type Montessori)

PPMS :

- 1 exercice d'évacuation incendie
- 1 exercice attentat-intrusion
- 2 exercices de confinement dans la salle de motricité en lien avec les NAPS

Investissement pour 2019 :

Instruments de musique	200,00 €
4 vélos	750,00 €
Matériel cirque	200,00 €
Enceinte Bluetooth	130,00 €
Coques adaptées pour les tablettes	80,00€
Créer un espace TPS sur la cour de récréation avec une petite structure	500,00€
Tracés sous le préau	500,00€
TOTAL	2360,00 €

Demandes d'Isabelle Lauzier :

Des tapis de sol sont à renouveler, leur utilisation est conjointe avec l'espace Meslinois il est donc proposé que l'investissement soit réalisé par l'espace Meslinois.

Est-il possible d'ajouter une structure petite enfance existante ? **Le sol n'est plus adapté et la structure aussi. (Vigilance le sol est un gros poste budgétaire)**

- **Portail famille** : sollicitation de la composition des fratries / Vu avec Isabelle LAUZIER lors d'une formation

- Lieu de confinement : Voir avec le responsable sécurité l'effectif autorisé au niveau de la législation.

Questions des parents :

- Demande faite par six familles auprès de la municipalité afin d'ouvrir le périscolaire ¼ d'heure plus tôt le matin.
Attention au coût financier d'une ouverture plus tôt ou plus tard en terme d'agents.
Demande ponctuelle - d° Multi-accueil – Demande avec priorité aux Meslinois
- Concernant les enveloppes, un rappel a été fait dans chaque classe pour qu'elles soient vérifiées chaque matin.
- Il a été demandé de transmettre le compte-rendu de chaque conseil d'école par mail aux parents délégués afin qu'ils puissent le communiquer aux autres parents.

Ecole René CASSIN

Présentation du nouveau Conseil d'école :

Les membres du conseil d'école sont présentés et les parents remerciés pour leur investissement dans la vie de l'école

Élection de représentants de parents au conseil d'école :

Il n'y a eu que des votes par correspondance. La participation s'élève à 34% cette année.

Rappel par la directrice du Rôle du conseil d'école :

Les parents d'élèves n'expriment aucune question sur leurs attributions (les documents rappelant le rôle des représentants des parents d'élèves ont été transmis aux représentants avec l'invitation au conseil d'école).

Effectifs :

A ce jour l'école accueille 154 élèves répartis sur 6 classes, 1 classe à simple niveau et 5 à double niveau.

CP	CP/CE1E1	CE1/CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CM1/CM2
Magalie	Stéphane	Isabelle	Isabelle	Nathalie	Gaële
25	14+11	12+14	12+14	11+16	10+15

39CP	23 CE1	26CE2	35CM1	31 CM2
------	--------	-------	-------	--------

Dans les classes de CP et de CE2-CM1, 2 stagiaires seront présents dans chaque classe, tous les lundis.

Rythmes scolaires

Il y a toujours l'alternance cycle 2 et cycle 3 sur les horaires de l'après-midi.

Les enseignants ont constaté un réel souci d'organisation avec ces horaires décalés :

- avec les AVS : Les AVS interviennent auprès de plusieurs élèves, elles ont des horaires différents l'après-midi, il est compliqué de faire leur emploi du temps.
- Avec les intervenants extérieurs et les salles de sport: créneaux sport, créneaux piscine... l'école partage les locaux avec les collèges et l'école privée et les créneaux à la disposition de l'école ne permettent pas forcément aux enseignants d'utiliser les salles.

Les temps d'APC (activités pédagogiques complémentaires). Chaque enseignant effectue 1h par semaine en surnombre dans une autre classe.

Projets, activités scolaires.

- **Dispositif Plus De Maîtres Que De Classes**

Présentation du bilan des évaluations de l'année 2017 – 2018

Ces évaluations portent exclusivement sur la compréhension de lecture et la production écrite en français et la résolution de deux problèmes de recherche en mathématiques.

Cycle 2 : En français, la production écrite est globalement mieux réussie que la lecture

Cycle 3 : En français la tendance s'inverse. La lecture est beaucoup mieux réussie que la production écrite.

En mathématiques, c'est le problème à questions multiples qui a été le moins bien réussi malgré de bonnes démarches

• **Actions de l'année scolaire 2018 – 2019**

Pour cette année scolaire, les actions sont recentrées sur le cycle 2 (CP, CE1 et CE2).

Objectif 1	Comprendre une histoire entendue
Compétences	<ul style="list-style-type: none">① Restituer des informations explicites (personnages, lieux, objets) en utilisant des supports imagés (étiquettes, dessins)② Expliquer sa ou ses stratégie(s) pour mieux comprendre (écoute, imagination...)③ Raconter une histoire ou certains passages d'une histoire en s'appuyant sur les supports visuels construits et en montrant qu'on l'a bien comprise

Objectif 2	Développer et mobiliser ses connaissances sur le code écrit pour lire
Compétences (CP)	<ul style="list-style-type: none">① Connaître et utiliser la relation entre Alphas et sons, Alphas et lettres, lettres et sons pour décoder des syllabes, des mots② Reconnaître visuellement des mots à partir d'un modèle (lettres ressemblantes, ordre des lettres), puis sans modèle③ Mobiliser ses connaissances sur les Alphas, les lettres et les sons pour lire des mots appartenant aux histoires lues en classe
Compétences (CE)	<ul style="list-style-type: none">① Renforcer sa connaissance des sons complexes pour mieux lire② Lire de manière fluide et rapide un court texte adapté (fluence)③ Combiner rapidité de lecture avec articulation et expressivité, respect de la ponctuation et des liaisons④ Lire devant un auditoire

Objectif 3	Développer et mobiliser ses connaissances sur le code écrit pour écrire
Compétences (CP)	<ul style="list-style-type: none">① Associer les Alphas puis des lettres pour coder des syllabes puis des mots simples② Ecrire en respectant les normes de l'écriture cursive, en repassant puis en formant seul(e) des lettres puis des mots connus.
Compétences (CE2)	<ul style="list-style-type: none">① Mobiliser ses connaissances pour écrire un court récit② Respecter les normes orthographiques et d'écriture cursive

Objectif 4	Résoudre des problèmes de recherche grâce à des procédures personnelles
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> ① S'engager dans une démarche de résolution de problème, seul ou avec des pairs. ② Essayer plusieurs pistes ou procédures ③ Communiquer sa démarche et/ou son résultat et l'expliquer (à l'oral, à l'écrit, avec ou sans matériel) ④ Comprendre et accepter l'argumentation d'autrui (démarche et/ou résultat), modifier son jugement

- **Service civique**

L'école accueille depuis le 11 octobre Alison Gobillard en service civique. Elle intervient soit dans les classes pour aider les enseignants dans leurs projets, encadre des petits groupes d'élèves pour des ateliers informatique, accompagne les classes lors d'activités sportives. Alison est très motivée et très investie dans sa mission.

- **La commémoration de la 1^{ère} guerre mondiale – 11 Novembre**

L'école a participé à la commémoration du centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, une soixantaine d'enfants a répondu présent pour chanter la Marseillaise accompagnée par l'Harmonie St Cécile.

- **Spectacle culturel** L'Histoire du soldat le 7 décembre à Villiers Charlemagne, spectacle pour les classes de CM1/CM2 financé en intégralité par la communauté de communes.

- 22 novembre les 2 classes de CM1/CM2 iront voir une exposition sur la 1^{ère} guerre mondiale à la salle socio culturelle de Meslay du Maine.

- **EPS**

Rencontre endurance à Meslay le 5 décembre.

voile pour la classe de CM1/CM2 de Gaële de septembre à octobre

natation pour les classes de CM1/CM2 et la classe de CP/CE1 et CE2/CM1

escalade avec Marie-Laure pour la classe de CM1/CM2 de Mme Pelé

Tennis de table pour les classes de CP, CM1/CM2 de Mme Pelé, CE1/CE2 et CE2/CM1 avec l'intervention de Philippe MONNIER

Les autres classes auront aussi un cycle escalade et tennis de table durant l'année

- **Allemand pour les CM**

Les élèves de CM bénéficient de 45 min de cours d'Allemand 1 semaine sur 2 dispensé par Mme Khôl professeur d'Allemand au Collège Maurice Genevoix, cela permet aux CM2 qui le souhaitent de prendre anglais et allemand en 6^e

- **Projet de l'année sur le thème du cirque**

- Sortie cirque le 9 /11 pour lancer le projet cirque avec les élèves

La classe de Mme Déprés se groupera avec la maternelle pour un spectacle mimodrame et les 5 autres classes vont écrire et présenter un spectacle sur la vie d'Annie Fratellini en l'honneur des 30 ans de l'école maternelle Annie Fratellini.

Le spectacle maternelle CP aura lieu le week end du 11-12 mai et celui de l'élémentaire le 18-19 mai. Il y aura 3 représentations chaque week end.

Week-end du 11-12 mai représentations le samedi à 10h30 et 17h le dimanche à 17h

Le week-end du 17-18-19 mai représentations le vendredi 20h, le samedi 20h et le dimanche 11h.

- **Musique avec l'intervention de Bénédicte**

Chaque classe a 1h d'intervention 1 semaine sur 2 sur le thème du cirque

- **Elections au conseil municipal d'enfants**

Cette année les élèves de CM1 et de CM2 vont élire leurs représentants au conseil municipal d'enfants le 26 novembre.

Peuvent se présenter les élèves de CM1 et de CM2 domiciliés à Meslay du Maine mais tous pourront voter. Il y a 10 élèves à élire par école, cette année nous avons 19 candidats.

● **Lire et faire lire**

Des bénévoles viennent tous les mardis matin de 9h à 10h30 pour lire des livres aux élèves des classes de CP, CP/CE1, CE1/CE2 et CE2/CM1.

La ville de Meslay du Maine sera récompensée le 29/11/18, comme site officiel de Lire et Faire lire.

● **Médiathèque**

Toutes les classes vont à la médiathèque pour une histoire offerte et choisir un livre. Il y a 3 RDV dans l'année.

● **Noël**

- Cadeau de Noël pour les élèves financé par l'APE : livres des éditions Lire c'est partir 2 livres pour chaque élève pour un coût global de 305€, visite du Père Noël est prévue le 20/12 à 11h
- Marché de Noël de l'APE le 1^{er} et 2 décembre avec un chant présenté par les élèves le 1^{er}/12 à 18h
- Marché de Noël le vendredi 21 décembre après la classe pour vendre les décorations de Noël réalisées par les élèves.

● **Au cours du 2^e trimestre**

- Permis internet pour les CM2
- Escalade, natation, tennis de table pour les classes restantes
- Début du projet cirque avec les intervenants
- Journée des CM2 au collège fin janvier

● **Liaison GS/CP** : Rallye lecture (les élèves de GS et de CP sont mélangés dans les groupes) en janvier

PPMS

● **Exercice incendie**

L'exercice incendie a été effectué le 27 septembre. L'exercice s'est bien déroulé.

3 exercices incendie sont à effectuer durant l'année (le 2^e en mars et le dernier en juin)

● **Exercices confinement et attaque anti intrusion**

1 exercice de confinement et 1 exercice anti- intrusion sont à faire durant l'année

Nous avons réalisé un exercice de confinement le 8 novembre.

En l'absence de signal présent sur l'école que l'on peut déclencher ce sont 3 agents communaux qui ont fait sonner des cornes de brumes dans les cages d'escaliers.

L'école a les valises PPMS, le scotch et les bouteilles d'eau, il manque encore les escabeaux pour pouvoir calfeutrer les aérations en hauteur, la demande est en cours auprès de la Municipalité.

La Municipalité a demandé des devis auprès de plusieurs sociétés pour un signal sonore PPMS confinement et un signal pour le PPMS anti-intrusion.

Concernant le PPMS anti intrusion, il faut que les portes des classes puissent fermer à clés et plusieurs classes n'ont pas de serrures.

Une réunion est prévue le 22 novembre avec une personne de l'inspection spécialisée dans les PPMS, un conseiller pédagogique et un représentant de la Municipalité pour voir ce qu'il est possible de faire en fonction de la configuration des locaux.

Budgets.

● **Budget investissement 2018**

3 classes ont été équipées les classes de réglettes interactives pour rendre les tableaux blancs interactif. Ce sont les classes de CP, CP/CE1 et CE1/CE2.

Les classes du bâtiment principal ont été équipées de volets roulants électriques.

Les enseignants remercient la Municipalité pour cet investissement.

Budget investissement 2019

Les enseignants demandent à être équipés

- De 3 réglottes interactives pour rendre les tableaux blancs interactifs afin d'équiper les dernières classes. La Municipalité a voté en 2018 pour un équipement de 2700€ en 2018 et **2700€ en 2019** afin d'équiper toutes les classes.
- De 8 Grandes tables et de 16 chaises afin de remplacer celles prêtées (**1 750 €**)

Mme Guédon demande elle aussi à être équipée de volets roulants comme toutes les autres classes de l'école. (Voir la pose de volets roulants dans la cantine également)

- **Continuité des travaux de peintures**

Questions diverses.

Questions des parents :

A-t-on un programme précis sur les spectacles prévus du mois de mai ? Association avec la primaire ? Spectacle et/ou créneaux propres à la primaire ?...

Le projet cirque évoqué dans le paragraphe projet et activités répond à la question.

- Pourquoi n'avons-nous jamais de réunion avec les animateurs (NAP) ? ce serait bien d'avoir un retour de ce qu'il se passe avec nos enfants car ils les ont quand même tous les jours. ?

Les parents s'interrogent sur l'organisation des NAP (mêmes activités sur 2 jours ? manque de lisibilité ?)

La mairie invite les parents à rencontrer la directrice au pôle enfance et réaffirme que les élèves sont libres de choisir leurs activités.

Il sera proposé d'organiser une réunion à chaque rentrée scolaire, afin de présenter l'équipe des animateurs, l'organisation des NAP pour l'année et ainsi valoriser les projets du périscolaire.



Présentation de la pause méridienne à l'école René Cassin

A Meslay-du-Maine, le 27 septembre 2018

La coupure du midi entre 2 séances d'apprentissage que nous appelons « pause méridienne » est un moment important pour votre enfant. Elle doit rester une pause où il doit pouvoir "se déconnecter" des heures de classe. Ce temps s'inscrit bien évidemment dans un rythme global de la journée et donc dans une continuité d'actions éducatives. (Conformément au Projet Educatif de la commune).

Moment de détente et de convivialité, la pause méridienne contribue aussi à l'épanouissement de votre enfant et à sa socialisation.

Du personnel communal compétent et en nombre suffisant (7 agents dont 2 cuisinières) veille à ce que cette pause soit le plus agréable possible et puisse garantir une qualité d'encadrement et d'accompagnement des enfants.

La pause méridienne s'articule autour de 2 services comme suit :

- 1/ *La restauration scolaire*
- 2/ *Les Animations et surveillance de la cour*

1/La restauration scolaire

L'organisation se rapproche de celle d'un « self-service » :

Les enfants, une fois passés aux toilettes pour se laver les mains, prennent possession de leurs couverts, de leur verre et de leur assiette en entrant dans la salle du restaurant scolaire.

Ils sont ensuite répartis par table de 6. Chaque enfant garde la même place entre deux périodes de vacances scolaires. Un responsable de table est désigné en alternance à chaque repas en tenant compte de l'âge des enfants. Il a comme mission :

- D'aller chercher les plats qui sont mis à disposition sur la table prévue à cet effet.
- De veiller au réapprovisionnement en eau et en pain.

Il sera peut-être, au cours de l'année, sollicité pour desservir les assiettes qui auront été rassemblées préalablement sur la table par ses camarades.

La sortie de la restauration scolaire s'effectue progressivement, dans le calme, sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement.

Le personnel encadrant veille au bon déroulement du temps de restauration scolaire. Il accompagne votre enfant dans son apprentissage de la vie sociale et nutritive. Il ne force pas les enfants à manger mais les incite à goûter à chaque plat, en petites quantités, en veillant à ne pas gaspiller la nourriture.

2/ Les animations et surveillance de la cour

Outre le repas, la pause méridienne doit permettre la coupure, la détente, le loisir, le jeu, le repos. Selon les possibilités (temps, conditions météorologiques, espaces disponibles), les encadrants proposent des activités qui tiennent compte du rythme et de la disponibilité de chaque enfant. Les ateliers qui en découlent s'inscrivent dans la continuité du projet pédagogique de l'Accueil Périscolaire. Ces activités se déroulent le plus souvent dans la salle APS prévu à cet effet.

Mais aussi, votre enfant a droit à des moments d'inactivité ou plutôt de « temps libre organisé » qui laisse la place à l'initiative, à sa liberté de choix, à ses envies ou besoins momentanés. Il a besoin de temps pour se

détendre, faire ce qu'il veut (jouer avec les copains, discuter...) Il doit pouvoir s'adonner à des activités de son choix en toute liberté et en toute sécurité.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements sur l'organisation de ce service.

Le Maire,



Espace des Enfants – 11 rue de la Gare - 53170 MESLAY-DU-MAINE
Téléphone : 02.43.64.39.96.– email : e.enfants@ville-meslaydumaine.fr

2/ Pôle enfance : retour BPJEPS / NAP ...

Paroles de Marcelline :

Année enrichissante – Projets menés autour du livre – Création d'un journal - Mise en place d'une bibliothèque – création d'une histoire

Envie de plus de communication, corps enseignants, familles ...

Séparation des missions entre Anne-Sophie (animations) et Marcelline (ressources humaines)

Continuer les formations pour les animateurs permanents

3 / PEDT

Depuis la charte éducative, le PEDT est un peu au point mort

Il sera relancé par Pierrick en janvier 2019

Rappel des objectifs :

- Le PEDT doit être le dispositif qui donne de la cohérence à tous les services et actions mis en place sur la globalité du temps de l'enfant.
- C'est avant tout un outil permettant d'articuler, dans l'intérêt de l'enfant, l'ensemble des propositions éducatives que le territoire peut offrir sur le temps périscolaire, en lien avec les projets d'écoles.
- Il doit réunir tous les acteurs éducatifs pour échanger, mutualiser les idées, les expériences, les volontés afin de construire ensemble des projets communs.

Quelques exemples d'actions communes ayant leur place dans le PEDT :

Classe passerelle

CLAS

Ecole de musique / ALSH

NAP : Cadre 5 matinées/ 100 enfants en même temps sur l'accueil maxi

Pistes de réflexion :

- Il faut d'abord penser à enrichir les activités proposées sur le territoire, en termes de quantité, de diversité et de qualité. La mise en place du plan mercredi est une action en cours qui va dans ce sens.
- Avant de penser « projet commun à tous », il faut dans un premier temps, proposer des actions entre différents partenaires et/ou différents temps de l'enfant

1/ Réunir tous les acteurs

Pointer les problématiques

2 / Echancier

Janvier / février 2019 : Rencontre des différents partenaires

Mars : Réunion avec tous les acteurs

Avril / juin : Préparation des différents projets

Septembre 2019 : Début de la mise en place des projets

4 / Plan mercredi

Il défend les mêmes valeurs que le PEDT (renforcer et promouvoir la qualité éducative)

Chiffrer les coûts animateurs + la bonification de la PSO ALSH de 0.46 €

Montrer les points positifs / Négatifs

Il sera décidé de se lancer le plan mercredi par un avenant une fois que le PEDT sera relancer

5/ Questions et informations Diverses :

- Accueil de loisirs le Mercredi :

Peut-on anticiper les effectifs ?

Peut-on accueillir plus d'enfants ? Niveau personnel de cantine ? Locaux ?

- Vœux 2019 :

Présentation des différentes commissions

Frédéric BOUTIN :_Retour d'information sur la Commission Enfance Jeunesse et Sports de la communauté de communes :

Mme MANDELLI-MARTIN (Cne de La Bazouge de Cheméré) en a profité pour parler de la restauration scolaire et souligner qu'il pourrait être intéressant de se regrouper pour faciliter la consommation des produits locaux dans les restaurants scolaires. (cantine centralisée – CIVAM BIO)

Une réflexion est portée sur les éventuelles structures de jeux dans le parc de la mairie :

- Il manque une structure pour les tous petits (ex. pont de singe)
- Filet à grimper
- Jeux d'équilibre
- Tyrolienne pour les plus grands 10-12 ans

Madame Marie-Françoise MOREAU fait part que le Conseil Municipal d'enfants souhaitait que les structures jeux soient développées dans le parc de la mairie.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Convention de service partagé avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : aménagement d'une aire de stationnement à l'arrière de la salle socioculturelle

Suite au projet de l'aménagement d'une aire de stationnement à l'arrière de la salle socioculturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec le service technique de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez afin que celui-ci prenne en compte les objectifs communaux et qu'il réalise le dossier d'études.

La mission est estimée à environ 16 heures (dont 4 heures gratuites) soit un montant de 468 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Convention de service partagé avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : aménagement de la rue de Bretonnière

Suite au projet de l'aménagement de la rue de Bretonnière, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec le service technique de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez afin que celui-ci prenne en compte les objectifs communaux et qu'il réalise le dossier d'études.

La mission est estimée à environ 20 heures soit un montant de 780 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Convention de service partagé avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : aménagement de l'allée du Château

Suite au projet de l'aménagement de l'allée du Château, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec le service technique de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez afin que celui-ci prenne en compte les objectifs communaux et qu'il réalise le dossier d'études.

La mission est estimée à environ 26 heures soit un montant de 1 014 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Convention de service partagé avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : aménagement de la rue de la Gare

Suite au projet de l'aménagement de la rue de la Gare, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec le service technique de la communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez afin que celui-ci prenne en compte les objectifs communaux et qu'il réalise le dossier d'études.

La mission est estimée à environ 35 heures soit un montant de 1 365 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

Philippe CHESNAIS demande si le radar pédagogique de la commune pouvait-être remis en service ?
Monsieur BORDIER répond qu'il allait se renseigner.

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

Compte rendu de la commission du 04 décembre 2018

Etaient présents : Françoise PICHEREAU, Christelle BOURDAIS, Maryse TAUNAI, Stéphanie MACHECOURT, Jacky HULOT, Huguette GAUTIER et Françoise MOREAU.

Absents excusés : Sylvie BRUNEAU, Maurice GASCOIN.

Préparation de la cérémonie des vœux du vendredi 11 janvier 2019

Les adjoints présenteront leur commission et le travail réalisé au sein de celle-ci.

La Commission Cadre de Vie / Communication s'est réunie 6 fois cette année et a travaillé sur différents thèmes :

- **Le bulletin municipal** : il y a eu exceptionnellement 3 parutions au lieu de 2 en 2018 à cause des élections de fin 2017. Compte tenu des soucis rencontrés avec la distribution par La Poste, il a été décidé que les conseillers effectueraient eux-mêmes la distribution en juillet et fin 2018. Par ailleurs, l'agenda des manifestations a été remplacé par un calendrier plus simple, inséré dans le bulletin, ce qui réduit les coûts de fabrication et de distribution.

Madame BERTHELOT fait part que les paquets n'étaient pas prêts pour la distribution du bulletin comme la dernière fois.

- **L'animation culturelle** : nous avons proposé différentes manifestations, à savoir
 - Le festival du jeu
 - Un concert de Patricio CADENA
 - La fête de la Musique
 - Un spectacle HIP HOP organisé en partenariat avec la CCPMG
 - Un spectacle « *Manger* »
 - Un spectacle de chansons et de saynètes proposé par le chœur de la Cité de Ste Suzanne
 - Un spectacle jeune public au moment de Noël.
- **Des gobelets** avec le logo de la commune ont été fabriqués et seront mis à disposition des associations qui le souhaitent selon un règlement qui va être établi.
- **CCAS** : il a organisé le repas des aînés ainsi que la distribution des colis de Noël, et peut éventuellement répondre aux éventuelles demandes d'aide d'urgence.
- **Les maisons fleuries** : cette activité ne semble plus correspondre aux attentes des meslinois et sera abandonnée
- **Accueil des nouveaux arrivants** : il est souhaité par la commission et pourrait être organisé au moment de la cérémonie des vœux. Les modalités restent à l'étude.

- **Le Conseil Municipal d'Enfants** : élu en novembre, il s'est installé le mercredi 12 décembre avec de nombreux projets.
- **Mayenne habitat**
- **Jumelage Meslay / Remseck** la demande est réelle de la part de nos amis allemands avec un temps fort prévu le 5 octobre 2019. Il serait souhaitable qu'un comité de jumelage soit créé, comité dont le président n'appartiendrait pas au Conseil Municipal. Une réunion est prévue le jeudi 13 décembre avec Monsieur le Maire pour en discuter.
- **Bulletin Com' de Com' de la CCPMG** : il n'est actuellement pas distribué mais mis à la disposition des habitants de la CCPMG dans divers points du territoire. La CCPMG a demandé s'il était possible de le distribuer en même temps que notre bulletin. Pour le moment, ce n'est pas d'actualité.
- **Les nuits de la Mayenne** : un spectacle serait proposé à la mairie pour le château des Arcis. Mme CAUCHOIS serait très intéressée mais il appartient à la commune de se porter candidate. L'aspect financier pourrait être pris en charge conjointement par la commune et la CCPMG comme cela s'est fait jusqu'à maintenant.

Madame MOREAU souhaiterait que la commune se positionne pour un spectacle des Nuits de la Mayenne. Monsieur POULAIN répond qu'aucune demande officielle n'est arrivée en mairie, et que le transfert de la compétence culture vient d'être validée au Conseil Communautaire, il faudra donc voir les conditions de prise en charge. Monsieur POULAIN souhaiterait qu'une association aide à l'organisation de cette manifestation.

- **Intra-muros** : il s'agit d'une application permettant aux usagers de smartphones et autres tablettes d'être informés de l'actualité de la commune. La commission est très réservée sur ce projet car il y a déjà le site internet à créer, et il faut aussi prévoir une page Facebook, un compte Twitter. La difficulté est aussi et surtout d'alimenter régulièrement tous ces outils de communication, ce qui est très chronophage. Par ailleurs, Facebook, twitter sont déjà répandus mais nous n'avons jamais entendu parler de Intramuros – seules 4 communes y adhèrent en Mayenne. Le coût n'est pas très élevé mais il nous paraît préférable de faire fonctionner convenablement le site, Facebook et Twitter au lieu de se disperser. L'avis de la commission est donc défavorable.
- **Site internet** : le travail n'a pas beaucoup avancé ces derniers temps alors que ce serait vraiment urgent aujourd'hui d'avoir un outil de communication performant. Un rendez-vous est donc fixé en janvier avec M DUCHON, de MEDIAPILOTE pour relancer le travail.



NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2018 POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Avenant n°1 lot 03 – menuiseries extérieures - AD'AP

Suite aux travaux qui ont démarré pour la mise aux normes PMR des bâtiments communaux il est proposé au conseil Municipal d'accepter l'avenant de l'entreprise ROSSIGNOL lot 03 – menuiseries extérieures d'un montant de 105.30 € HT pour le remplacement de la serrure et béquilles à la Chapelle de Saubert. Pour rappel le montant du marché – lot n°03 était de 24 961.98 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 de l'entreprise ROSSIGNOL pour un montant de 105.30 € HT et autorise le Maire à le signer

Achat du tracteur et d'un chargeur

Lors de la réunion de conseil municipal du 20 novembre dernier, le conseil Municipal avait choisi d'acheter un tracteur à l'entreprise ROMET.

Une erreur de report de prix s'est glissée dans le montant du chargeur.

Les montants sont T.T.C.

- Les offres pour le tracteur seul sont les suivantes :

BREILLON BERTRON	ROMET	MECANIC 2000	ESPACE EMERAUDE
JOHN DEERE	ISEKI	KIOTI	KUBOTA
36 552.00 €	35 700.00 €	36 840.00 €	42 308.40 €

- Il a été rajouté un godet chargeur pour des montants suivants :

BREILLON BERTRON	ROMET	MECANIC 2000	ESPACE EMERAUDE
7 744.00 €	9 444 € au lieu de 7 200 €	8 820.00 €	6 671.04 €

- Montant de l'offre avec godet :

BREILLON BERTRON	ROMET	MECANIC 2000	ESPACE EMERAUDE
44 296.00 €	45 144.00 €	45 660.00 €	48 979.44 €

(L'entreprise ROMET propose un godet multiservices avec griffe).

- Montant de l'offre avec les reprises :

	BREILLON BERTRON	ROMET	MECANIC 2000	ESPACE EMERAUDE
Rachat KIOTI	-8 500.00 €	-10 000.00 €	-11 000.00 €	-10 000.00 €
Rachat Massey	-8 500.00 €	-12 000.00 €	-13 000.00 €	Non consulté
Rachat benne	-1 500.00 €	-4 000.00 €		
SOULTE (TTC)	25 796.00 €	19 144.00 €	21 660.00 €	38 979.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir l'offre des Etablissements ROMET pour l'achat d'un tracteur ISEKI TG 6490 HST pour un budget de 35 700.00 € TTC et d'un godet chargeur pour un montant de 9 444.00 € TTC ,
- D'accepter la reprise du tracteur KIOTI pour un montant de 10 000 € TTC, d'un tracteur MASSEY pour un montant de 12 000 € TTC et d'une benne pour un montant de 4 000 €.
- D'autoriser le Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2018-11-09 du 20 novembre 2018

Décision modificative n°1 - lotissement Moulin à Vent

Lors du vote du budget primitif du lotissement Moulin à Vent, les crédits prévus ne sont pas suffisants. Il est proposé au Conseil Municipal de valider la décision ci-dessous afin de pouvoir régler une situation de l'entreprise EUROVIA.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
605	achats de matériel, travaux		1 800,00
7133	variation des encours de production de biens	43,00	
Total de la décision modificative n° 01/2018		43,00	1 800,00
Pour mémoire Budget Primitif 2018		65 791,48	48 566,78
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		65 834,48	50 366,78

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
3355	travaux		43,00
Total de la décision modificative n° 01/2018		0,00	43,00
Pour mémoire Budget Primitif 2018		180 411,67	40 264,02
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		180 411,67	40 307,02

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette décision modificative n°1 du budget lotissement du Moulin à Vent.

<u>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</u> <u>Informations sans décision du Conseil municipal</u>

Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal que la phase test « mutualisation sports » du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019 a été validée au Conseil Communautaire, ainsi que le transfert de la compétence culture.

Monsieur POULAIN informe le Conseil Municipal, que l'audience au Tribunal de Grande Instance, suite à l'accident survenu en septembre 2016, est reportée au 21 mars prochain.

Monsieur Poulain informe le conseil municipal, de la parution dans la presse prochainement de la condamnation d'un homme pour des faits de pollution d'un étang de Meslay du Maine.

Monsieur GASCOIN demande que des bordures bateaux soient mises en place au Maine.

Madame MACHECOURT demande que les barrières devant l'école Cassin soient remplacées, suite à l'accident.

Madame BOURDAIS demande que le parvis de la salle socio soit mis en sécurité (pavés soulevés dûs aux racines des arbres) suite à une chute d'une personne.

Madame BRUNEAU fait part que le sens interdit place de la Poste n'est pas respecté.

Prochaine commission Aménagement du territoire et urbanisme : le 16/01/2019

Fin de séance à 22h10